



Décision de radiodiffusion CRTC 2021-295

Version PDF

Ottawa, le 25 août 2021

Rogers Media Inc.

Vancouver (Colombie-Britannique); Edmonton et Calgary (Alberta); et Toronto (Ontario)

Stations de télévision OMNI – Renouvellements administratifs

1. Le Conseil, par décision majoritaire, **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de télévision OMNI énumérées ci-dessous du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023, selon mêmes modalités et **conditions** que celles en vigueur dans le cadre des licences actuelles.
 - CHNM-DT Vancouver (Colombie-Britannique) (OMNI BC) et son émetteur CHNM-DT-1 Victoria
 - CJEO-DT Edmonton (Alberta)
 - CJCO-DT Calgary (Alberta)
 - CFMT-DT Toronto (Ontario) (OMNI.1) et ses émetteurs CFMT-DT-1 London et CFMT-DT-2 Ottawa
 - CJMT-DT Toronto (Ontario) (OMNI.2) et ses émetteurs CJMT-DT-1 London et CJMT-DT-2 Ottawa
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.